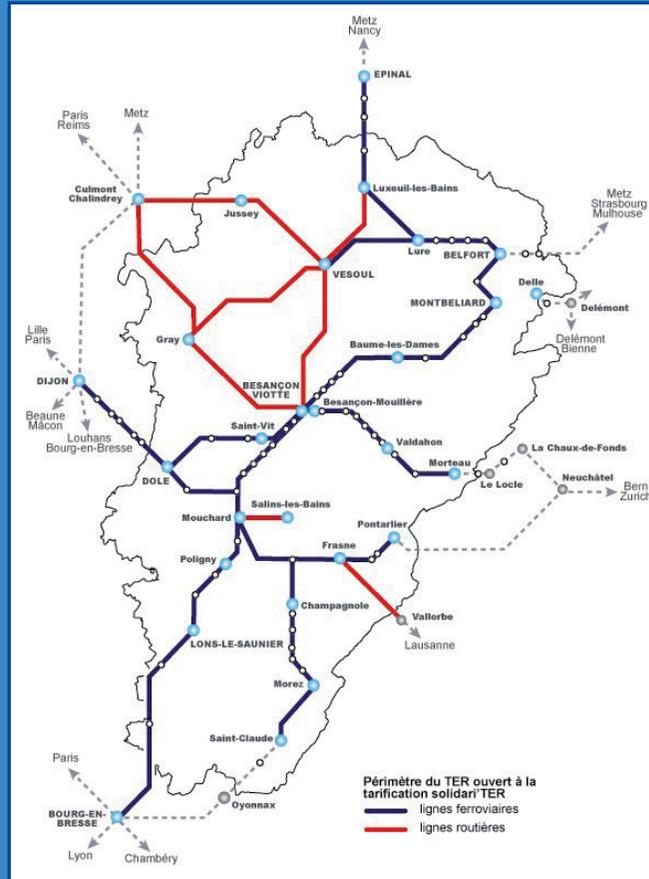


CONTACT' ter Franche-Comté
BP 71273
25005 Besançon cedex 03

Le réseau TER Franche-Comté



Ou sur les sites Internet :
www.ter-sncf.com/franche_comte
www.franche-comte.fr

solidari' TER



75%
de réduction
sur le prix de vos billets TER

*Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active),
de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité),
de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente), ou titulaire
d'un CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale),
profitez de la carte solidari' TER*



Franche-Comté
Conseil régional

Chaque jour, ma Région m'accompagne

A vous la carte **solidari'**TER

Formulaire de demande de la carte **solidari'**TER

Des avantages à portée de main...

- La carte est réservée aux personnes domiciliées en Franche-Comté bénéficiant du Revenu de Solidarité Active* (RSA) sans revenu d'activité, de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ou d'un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS).
- Elle est nominative, entièrement **gratuite et valable 1 an** à partir de sa date d'émission.
- En cas de perte ou de vol, vous pouvez obtenir un seul duplicata sur simple demande écrite à CONTACT^{ter} Franche-Comté en indiquant vos coordonnées.
- Avec votre carte, vous profitez d'une réduction immédiate de **75%*** sur vos billets TER disponibles aux guichets des gares et boutiques SNCF de la région ou sur les distributeurs automatiques de billets.
- Vous pouvez voyager sur l'ensemble des **lignes ferroviaires et routières du TER Franche-Comté** ainsi que sur les lignes routières **LIVÉO**, quel que soit le motif de déplacement, en semaine ou le week-end. Cette tarification n'est pas valable sur les trains à réservation obligatoire.

* Le prix du billet ne pourra pas être inférieur au minimum de perception qui s'élève à 1,20 €, selon tarif en vigueur au 01/07/09.

Pour l'obtenir, rien de plus simple

Bénéficiaires	Pièces justificatives à fournir	Validité des pièces à fournir
Allocation Temporaire d'Attente (ATA) <hr/> Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)	Une photocopie d'une pièce d'identité, une photo d'identité, un relevé de situation délivré par les Pôles emploi de Franche-Comté .	Seules les pièces datées du mois précédent la date de dépôt de dossier sont acceptées. Pour les dispensés de recherche d'emploi, seules les pièces datées de moins d'un an sont acceptées.
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)	Une photocopie d'une pièce d'identité, une photo d'identité, un relevé de situation délivré par votre conseiller référent des Espaces Jeunes ou Missions Locales de Franche-Comté .	Seules les pièces datées du mois précédent la date de dépôt de dossier sont acceptées.
Revenu de Solidarité Active (RSA)*	Une photocopie d'une pièce d'identité, une photo d'identité, une photocopie de l'attestation de paiement, ou la copie de la dernière notification de vos droits délivrée par les Caisses d'Allocation Familiale (CAF) ou la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) de Franche-Comté .	Seules les pièces datées du mois précédent la date de dépôt de dossier sont acceptées.

*RSA : Offre réservée aux bénéficiaires ne percevant pas de revenu d'activité.

Complétez ce formulaire et renvoyez-le accompagné d'une photo d'identité et de toutes les pièces justificatives correspondant à votre situation :

Dossier à adresser à :
CONTACT^{ter} Franche-Comté
BP 71273 - 25005 BESANCON Cedex 03

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom :
Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Oui, je souhaite bénéficier de la carte **solidari'TER au titre de :**

- L'Allocation Temporaire d'Attente
- L'Allocation Spécifique de Solidarité
- Titulaire d'un CIVIS
- Bénéficiaire du RSA (sans revenu d'activité)
- S'il s'agit d'un renouvellement, cochez cette case. Vous devez procéder comme une 1^{re} demande en reconstituant le dossier. Il doit être adressé au plus tard le 15 du mois qui précède la fin de validité de la carte.

Attention, toute absence de pièce justificative ne pourra donner lieu à l'envoi de votre carte.

La loi du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification auprès de la SNCF qui, sauf opposition de votre part pourra vous adresser des informations commerciales.

